

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Syndicat  
Intercommunal des  
Transports Collectifs  
du Canton de  
Montereau (SITCOME)  
– Désignation des  
représentants du  
Conseil Municipal**

N° D\_46\_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

DATE  
D'AFFICHAGE

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

30 mars 2026

La commune de Montereau-Fault-Yonne est adhérente au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Canton de Montereau (S.I.T.C.O.M.E.).

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 1987 portant création du SITCOME,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2022 portant modification des statuts du SITCOME,

Il y a lieu après, d'une part l'élection municipale du 15 mars 2026 et d'autre part l'élection du Maire et de ses Adjoint le 21 mars 2026, de procéder à la désignation des diverses délégations du Conseil Municipal,

Il convient conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SITCOME, de désigner auprès du Syndicat Intercommunal susvisé quatre (4) délégués : deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants du Conseil Municipal prévus dans ses statuts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE DÉSIGNER** au Comité du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Canton de Montereau (S.I.T.C.O.M.E.) :

.../...

Titulaires :

- Mme Mélanie MAIROT
- M. Eren CELIK

Suppléantes :

- Mme Corinne LEROY
- Mme Virginie RICHARD



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a few vertical strokes.

James CHÉRON